

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'ELABORATION, LA GESTION, LA REVISION  
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL  
EN MEDOC**

**S.M.E.R.S.C.O.T. EN MEDOC**

**Réunion du 15 mai 2014**

**PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL  
ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT**

Le jeudi 15 mai à 9h30, les membres du conseil syndical se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie de Saint-Laurent-Médoc, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mai 2014, par le Président sortant, Monsieur Ségundo CIMBRON qui déclare, installé le conseil syndical du SMERSCOT en Médoc.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Jean MINCOY, le doyen d'âge préside l'assemblée jusqu'à l'élection du nouveau Président. Il fait l'appel nominal des délégués syndicaux, délégués des Communautés de Communes.

**APPEL DES CONSEILLERS SYNDICAUX**

Communauté de Communes MEDULLIENNE	Christian LAGARDE Henri ESCUDERO Annie TEYNIE Christian THOMAS Jésus VEIGA
Communauté de Communes CENTRE MEDOC	Florent FATIN Rémi JARRIS Jean MINCOY Michelle SAINTOUT
Communauté de Communes CŒUR MEDOC	Ségundo CIMBRON Bernard GUIRAUD Alexandre PIERRARD Martine SALLETTE

**Avait donné pouvoir :**

- Christian BENILLAN délégué de la Communauté de Communes Coeur Médoc auprès du SMERSCOT en Médoc à Ségundo CIMBRON.

**Etait absent et excusé**

- Jean-Marie FERON, délégué de la Communauté de communes Centre Médoc.

Le quorum étant constaté, les membres du conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'Elaboration, la Révision du SCOT des Communautés de Communes, Méduillienne, Centre-Médoc et Coeur Médoc (S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc) peuvent valablement délibérer.

Monsieur Alexandre PIERRARD assure les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Michelle SAINTOUT et Monsieur Alexandre PIERRARD sont désignés assesseurs.

## ELECTION DU PRESIDENT

Le Président rappelle que conformément à l'article L2122-7 du CGCT, l'élection du Président a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue à 2 tours (la moitié du nombre pair immédiatement supérieur soit 8) et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour (nombre des suffrages supérieur aux autres et n'atteignant pas nécessairement la moitié des suffrages exprimés). En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.  
Monsieur Ségundo CIMBRON présente sa candidature.

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, est amené à voter.

Après le dépouillement, le résultat du vote est annoncé.

1<sup>er</sup> tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14

**Ségundo CIMBRON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président du S.M.E.R.S.C.O.T. en Médoc et est immédiatement installé.**

Le Doyen



Le Président élu



Le Secrétaire

